



**Zone Urbaines (U) :**  
 Uha : Secteur urbain correspondant à un type d'urbanisation dense, en ordre continu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat. Il correspond ordinairement au centre bourg ou au pôle d'habitat à vocation décentralisée.  
 Uhb : Secteur urbain couvrant les formes urbaines périphériques du centre bourg. Il correspond à un type d'urbanisation de densité moyenne, en ordre continu ou discontinu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat.  
 Uhc : Secteur urbain couvrant les formes urbaines périphériques du bourg et à proximité de Pont l'abbé, ou dispersés sur le territoire. Il correspond à un type d'urbanisation aérée, en ordre discontinu, destiné à l'habitation et aux activités com.  
 Uia : Zones d'activités à caractère artisanal  
 Uib : Zones d'activités à caractère industriel, artisanal et de services  
 Uic : Zones d'activités à caractère commercial  
 Ul : Zone destinée à recevoir les installations, constructions et équipements publics ou privés, de sports, de loisirs, de camping et de caravanage

**Zones à urbaniser (AU) :**  
 1AUb : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, moyennement dense, d'organisation en ordre continu ou discontinu.  
 1AUIc : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, à faible densité, d'organisation en ordre discontinu.  
 1AUIa : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère artisanal ou de services, sans installations nuisantes incompatibles avec la proximité de zones d'habitat.  
 1AUIc : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère commercial.  
 1AUId : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère de services.  
 1AUI : Zone à urbaniser à court terme, destinée à recevoir les installations, constructions et équipements publics ou privés, de sport et de loisirs.  
 2AUIh : Zone à urbaniser à moyen ou long terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat.  
 2AUIb : Zone à urbaniser à moyen ou long terme, à vocation d'activités à caractère industriel, artisanal et de services.

**Zones naturelles (N) :**  
 N : Secteurs [...] équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, [...] soit de la présence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espace naturel.  
 Nc : Secteur destiné aux équipements d'épuration des eaux usées et à la gestion des eaux pluviales.  
 Nih : Secteur constitué par des hameaux de caractère (Le Stang, Langivoa).  
 Nl : Secteur à vocation d'installations et d'équipements légers de sport et de loisirs, ainsi que d'aire naturelle de camping.

**Zones agricoles (A) :**  
 A : Secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.  
 Aa : Secteur agricole situé à proximité du site Natura 2000 et de l'étang de saint Vio, dans lequel l'implantation d'éoliennes est interdite.  
 Ad1 : Secteur de Stang ar Bacol, signalant l'existence d'une ancienne décharge.  
 Ad2 : Secteur de Gvaern Cap, ancien chantier de stockage et de récupération de ferrailles, faisant l'objet de restrictions d'usage établies sous forme de servitudes conventionnelles avec l'Etat.  
 Ad3 : Secteur à vocation de dépôt autorisé de déchets inertes (classe 3).  
 Ah : Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) situé en zone agricole, dans lequel sont autorisées de nouvelles constructions et l'extension limitée des habitations existantes, soumis à conditions.  
 Ai : Sous-secteur correspondant aux secteurs comprenant des activités économiques autres qu'agricoles, dans lequel la création de nouveaux bâtiments à vocation d'activités économiques autres qu'à destination d'exploitation agricole peut être autorisée.

**Précription**  
 \* Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site.  
 [Symbol] Espace boisé classé au titre du L113-1 du code de l'urbanisme.  
 [Symbol] Emplacement réservé.  
 [Symbol] Périmètre de diversité et de centralité commerciale.  
 [Symbol] Secteur comportant une orientation d'aménagement et de programmation.  
**Éléments bâtis à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme (soumis à permis de démolir ou à déclaration préalable)**  
 [Symbol] Petit patrimoine.  
 [Symbol] Bâti intéressant.  
 [Symbol] Bâti remarquable.

**Éléments naturels à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme (soumis à déclaration préalable)**

- [Symbol] Arbre
- [Symbol] Haie ou talus à préserver
- [Symbol] Site naturel ou paysager à protéger
- [Symbol] Zone humide

**Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques au titre de l'article R.151-43 4° du code de l'urbanisme**

- [Symbol] Cours d'eau

**Les voies de circulation à conserver ou à créer au titre de l'article L.151-38 du code de l'urbanisme**

- [Symbol] Liason douce existante à conserver
- [Symbol] Liason douce à créer

**Autre information**

- [Symbol] Zone de protection au titre de l'archéologie, degré de protection 1
- [Symbol] Zone de protection au titre de l'archéologie, degré de protection 2 (zone N demandée)

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Surface en m²
01	Stockage eau potable	Commune	2178
02	Chemin piéton	Commune	2124
03	Chemin piéton	Commune	196
04	Stationnement	Commune	611
05	Stationnement et accès	Commune	318
06	Stationnement et/ou bâti communal	Commune	1176
07	Espace de stationnement	Commune	422
08	Création d'une voie	Commune	1223
09	Liason douce	Commune	611
10	Terrain de football et stationnement	Commune	4726
11	Elargissement de voie	Commune	248
12	Passage piéton	Commune	968
13	Elargissement de voie	Commune	974
14	Stationnement paysagé	Commune	1497
15	Espace public	Commune	760
16	Besoin de réfection	Commune	1294
17	Elargissement de voie	Commune	168
18	Création d'une voie	Commune	1120
19	Création d'une voie	Commune	2017
20	Elargissement de voie	Commune	197
21	Voie de contournement Sud du bourg	Commune	40927
22	Stationnement cheminement piéton	Commune	370
23	Elargissement de voie	Commune	118
24	Mise en valeur de la chapelle	Commune	110



Commune de Plonéour-Lanvern  
 Département du Finistère



**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
 Révision

**4.2- Règlement graphique**

Plan 4 sur 6

Echelle 1/5 000ème

Date de prescription	Date d'arrêt du projet de PLU	Date d'approbation du PLU
26/04/2017	24/05/2019	01/02/2022